

L'éclairage nocturne, d'origine publique en grande partie mais aussi privée, est source d'une importante pollution qu'il convient

de dénoncer. Aujourd'hui il est si important qu'il génère des nuisances qui dépassent le simple cadre de la pratique de l'astronomie. Les enjeux soulevés sont plus importants qu'il n'y paraît. Depuis de nombreuses années l'Association nationale pour la protec-

tion du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) sensibilise le grand public et mène de nombreuses actions auprès des acteurs et des décideurs.

#### Une pollution sournoise et insidieuse

La pollution lumineuse peut être qualifiée de sournoise, car elle est produite la nuit lorsque la grande majorité des citoyens dort. C'est aussi pour cette raison qu'elle fut identifiée puis dénoncée

par ceux qui en étaient les premiers témoins: les astronomes. Ces derniers ont constaté, au fil du temps, que des halos de lumière se formaient au-dessus des villes et des villages, réduisant de plus en plus l'accès aux observations astronomiques. Ils se sont donc éloignés des villes et des villages, mais inexorablement, les halos lumineux montent eux aussi progressivement de plus en plus haut dans le ciel. L'éclairage public, source majeure de cette pollution, ne semble pas

maîtrisé, comme cela devrait, pour le mieux-être du citoyen mais plutôt lié aux pratiques des professionnels qui imposent leurs prérogatives mêlées de contingences commerciales et financières ; et le citoyen contribuable en est la première victime.

Cette pollution est non seulement sournoise par sa présence dans le monde de la nuit, mais aussi insidieuse, car l'éclairage





**Collège Aragon à Villefontaine (38).** Des bâtons lumineux restent allumés toute la nuit. Un mauvais exemple de gaspillage et de pollution.

nocturne est souvent présenté comme la panacée de nos maux nocturnes et sécuritaires. Le slogan « lumière = sécurité » a tellement été martelé et rabâché qu'il est aujourd'hui incrusté dans l'inconscient collectif sous l'irrationnel dogme de la peur du noir. Pourtant éclairer abondamment tout et n'importe quoi, et parfois n'importe comment, n'est pas un gage de sécurité.

# L'éclairage nocturne est à repenser

Pourquoi envoyer tant de lumière en direction du ciel ?

Quel intérêt avons-nous à faire disparaître les étoiles à nos regards ?

Pourquoi dépenser tant d'énergie inutilement la nuit ?

La pollution lumineuse soulève de nombreuses questions. Certaines nous ramènent à la notion de progrès et de choix énergétique, d'autres nous renvoient aux peurs irrationnelles et inconscientes de la nuit. Mais la plus simple des questions est peut-être de se demander : pourquoi éclairons-nous la nuit ?

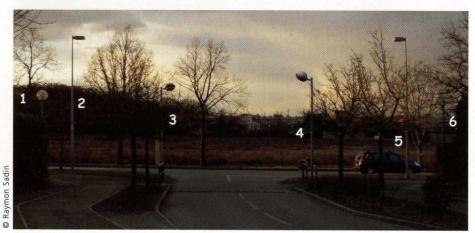
Les réponses seront en très grande majorité axées sur le confort et la sécurité, et le cadre de cette sécurité semble infini. Peur de tomber, de ne pas voir les passants dans la rue, de ne pas voir la serrure de sa porte,

sa voiture en stationnement, l'église avant d'aller se coucher ou qu'un ami ne trouve pas votre porte d'entrée... que sais-je encore ? Nous sommes bien là dans le registre des peurs et du confort ; un éclairage bien conçu doit y répondre, mais trop souvent, ce n'est pas le cas. Depuis plusieurs décennies, on n'éclaire pas... on illumine, et cette illumination ne rassure pas davantage ; de nombreuses personnes vivant en milieu urbain disent qu'elles ont peur la nuit.

En effet, et cela semble paradoxal, trop d'éclairage est nocif. Il favorise les déplacements nocturnes, éventuellement la délinquance, et génère une augmentation des accidents. Des expériences ont montré une baisse du nombre d'accidents lors de coupures de l'éclairage routier. Des résidents des cités suréclairées regrettent l'absence d'une nuit véritable et se plaignent de bruits, d'insomnies et aussi d'une plus grande agressivité de la population nocturne.

Pourquoi poursuivre dans cette voie négative? Pourquoi toujours illuminer le moindre bâtiment, le goudron des routes déjà éclairé par les feux des véhicules, les arbres et quoi d'autre encore? De manière inconsciente mais en toute objectivité, on se dirige vers la fin de la vraie nuit.





À Villefontaine (38), l'entrée d'une impasse est éclairée par pas moins de six lampadaires.

## Le lampadaire boule, une aberration

L'éclairage nocturne, d'origine publique et privée, est non seulement trop important, mais aussi qualitativement inadapté. L'exemple type de l'inadaptation de l'éclairage est le lampadaire boule. Plus de 50 % de l'énergie qu'il consomme est directement envoyée vers le ciel, inutilement. À l'origine, dans les années 80, cette forme a été developpée par les aménageurs publics pour créer un éclairage d'ambiance. Cependant, à l'usage, ce type d'éclairage se révèle polluant et énergivore. En ce début de XXI° siècle le lampadaire boule a une descendance prolifique, les bâtonnets lumineux. Ce type d'éclairage, hautement polluant, est l'archétype même de l'inadéquation entre les véritables besoins en éclairage et les réponses apportées. De cette inadéquation résulte d'incroyables aberrations qui s'intégreraient parfaitement dans l'esprit de l'antique série télévisée des Shadoks.

### Une implacable logique commerciale

En France actuellement aucune loi ne régit l'éclairage. Des organismes de type "syndicats d'électrification" se sont implantés dans ce secteur économique. Certes, ces

organismes ont été créés à la demande des élus et sont aussi gérés par eux ; par contre ce sont bien des professionnels de l'éclairage qui dirigent et en assurent le contenu technique. À ce titre ils imposent des directives et font fonction de maître d'œuvre et souvent de maître d'ouvrage, rôle qui devrait restercelui de la commune. En théorie la commune a la compétence en matière d'éclairage, mais, en pratique, c'est le syndicat d'électrification qui officie. Le financement de ces organismes est en grande partie assuré par les communes, donc directement financé par les impôts locaux. L'éclairage public correspond à environ 48 % du budget d'électricité d'une commune.

Notons aussi qu'électricité n'est pas synonyme d'éclairage. Si la production et le transport de l'électricité sont une chose, l'éclairage en est une autre. Or, ce champ de compétence est confié exclusivement aux professionnels de l'éclairage, et ces derniers répondent aux besoins tout en assurant un débouché pour leurs productions. Les pratiques non dénuées d'intérêt vont trop souvent au-delà des besoins réels des populations. En définitive, c'est le consommateur qui paye très cher l'électricité à son compteur, pour financer la débauche lumineuse nocturne facturée au forfait.

### Les impacts négatifs identifiés

Sans entrer dans les détails, nous pouvons indiquer une liste des nuisances imputables à la pollution lumineuse. En plus de l'aspect financier déjà signalé, les impacts sont d'ordre environnemental. Ils touchent à la faune, à la flore et aussi à la santé publique. En effet, on lui attribue l'augmentation des insomnies, le développement de maladies oculaires et de nouvelles causes d'accident. En ce qui concerne la biosphère, la pollution lumineuse est la source de nombreuses disparitions d'espèces de la faune et de la flore, et génère des coupures biologiques dans la biocénose\*. Pour plus de détails, on pourra se reporter à l'article de Marc Théry, p. 32, dans l'Astronomie n° 13 (février 2009).

Il ne faut pas oublier aussi un impact sociétal et culturel. En effet, une grande majorité de la population est dorénavant déconnectée d'un savoir ancestral et universel, à savoir, le ciel étoilé. Loin des villes, il existe encore quelques espaces privilégiés où la Voie lactée est encore visible... mais ils sont de plus en plus rares. Vincent Van Gogh serait-il aujourd'hui en mesure de nous peindre certaines de ses toiles célèbres? « Il me semble que la nuit est bien plus vivante et coloriée que le jour », a-t-il écrit à son frère.

#### Des actions pour réduire le fléau

La sensibilisation à la pollution lumineuse doit être faite à tous les niveaux de la société. Une association, l'ANPCEN (www.ancpen.fr) s'est donné cet objectif et mène depuis plusieurs années des actions importantes et médiatiques. Sur ce sujet, lire l'article de Paul Blu, p. 46 dans l'Astronomie n° 12 (janvier 2009). Depuis sa création, cette association a acquis une solide expérience qui permet un certain optimisme pour l'avenir. D'autant plus que, lors du Grenelle de l'environnement, la pollution lumineuse a été intégrée aux projets de loi Grenelle dans l'article 36

La ZA de Chesne (38) observée depuis l'observatoire du Relong, du club d'astronomie Sirius. Le halo de pollution monte jusqu'au zénith rendant les observations difficiles. Il semblerait pourtant que le site en question devienne un site naturel classé. © Raymon Sadin

<sup>\* –</sup> En écologie, une biocénose est un ensemble d'êtres vivants de toutes espèces, végétales et animales, coexistant dans un espace défini (le biotope), et qui offre les conditions extérieures nécessaires à leur vie. Un biotope et une biocénose constituent un écosystème.



À Lus-la-Croix-Haute (26), dans un superbe site naturel, un relais touristique exhibe un décor de boules lumineuses plantées dans des blocs de béton. Tout le bâtiment est, lui aussi, ceinturé de boules lumineuses au niveau de la toiture. Le comble de l'absurde, c'est que les boules contiennent des ampoules économiques...

entre les différents partenaires et autour des objectifs à atteindre est des plus fructueux. Dans l'objectif de sensibilisation, les correspondants locaux de l'ANPCEN sont toujours sur le terrain et proposent des rencontres, conférences, expositions et animations. Dans ce cadre et en collaboration avec l'association NATURAMA, nous avons eu l'opportunité, le 2 mars dernier,

pour le Grenelle1 et dans l'article 66 pour le Grenelle 2. Le Grenelle 1 a été accepté à une large majorité par les deux assemblées. Quant au Grenelle 2, il a été accepté par les sénateurs, le passage devant les députés étant prévu courant 2010.

L'ANPCEN se heurte parfois à l'incompréhension des responsables, comme ce fut le cas lors d'une enquête menée dans le cadre d'un plan lumière pour une communauté de communes d'Isère (CAPI). L'association avait proposé un questionnaire aux 21 communes concernées, seulement 3 ont répondu.

Pour sensibiliser de nombreuses communes de France, l'ANPCEN s'est donné des outils. Entre autres, elle a instauré une charte et, par ailleurs, à l'occasion de l'Année mondiale de l'astronomie, elle a créé un label "Villes et Villages étoilés" (VVE). L'obtention du **label VVE** est lié à la participation à un concours récompensant les communes qui s'inscrivent dans

une démarche de réduction d'éclairage. Suivant le niveau d'implication et des objectifs qui ressortent des réponses au questionnaire envoyé, des points sont attribués. L'association décerne le label, échelonné de 1

à 5 étoiles, en fonction des points obtenus. En 2009 une quarantaine de communes l'ont obtenu. Citons, par exemple, les 5 communes qui ont décroché le niveau maximum de 5 étoiles : Irreville (27), Le Cercueil (61), Saint-Franc (73), Boissei-la-Lande (61), Soulaines-sur-Aubance (49) et Cottun (14). Ce bel outil devrait encore évoluer mais il sera certainement un excellent moyen d'intéresser les élus et de les pousser à s'engager dans une démarche concrète \*\*.

Signalons, par ailleurs, que, depuis août 2007, 23 communes de France ont signé



la **charte ANPCEN** pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, ce qui signifie pour elles un véritable engagement de réduction des éclairages nocturnes. Un regroupement de communes autour de l'observatoire de Rocbaron (83) a permis la création d'une réserve étoilée : la Provence des étoiles.

VILLES ET

ÉTOILÉS

VILLAGES

La sensibilisation s'inscrit aussi dans cet événement national (et même international) au titre évocateur et percutant, le **Jour de la Nuit**. Là encore

l'ANPCEN anime et porte l'événement. La première édition 2009 a connu un indéniable succès même si de nombreux clubs ou associations d'astronomie manquaient à l'appel. L'édition 2010 est fixée au 30 octobre. Astronomes de France et de Navarre, notez cette date dans vos agendas.

Toujours dans l'optique de la sensibilisation, pourquoi ne pas utiliser d'autres moments privilégiés, comme par exemple la fête des voisins qui a lieu en juin chaque année : sortez votre instrument et montrez les astres à vos voisins.

Par l'intermédiaire de ces actions, et de bien d'autres, le dialogue qui s'engage de présenter la pollution lumineuse à des étudiants de l'université Lyon 1. L'expérience montre que l'opération doit être reconduite. En effet les questions furent nombreuses et les attentes des étudiants sont bien réelles. La liste des correspondants locaux apparaît sur le site de l'ANPCEN. Certains départements en sont encore dépourvus. On recherche des volontaires... pourquoi pas vous ? Mais d'ores et déjà, il n'est pas inutile d'adhérer à l'ANPCEN; vous recevrez ainsi le bulletin SOS. Non seulement vous serez alors informé mais vous deviendrez par la même occasion acteur de votre ciel étoilé.

La pollution lumineuse fait maintenant partie des nuisances identifiées qui, d'évidence, ne disparaîtront pas naturellement. Seule la conjugaison des efforts de tous, des décideurs comme des usagers, permettra de réduire son impact et d'espérer pour les générations futures des nuits plus noires et plus belles.



<sup>\*\* –</sup> Pour les communes qui souhaitent des informations sur le label VVE, contact : Christophe Martin-Brisset : christophe.martin-brisset@anpcen.fr ou 06 27 77 39 75.